

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège Social : Ennour building-centre urbain nord-1082 Tunis mahrajène

L'Arab Tunisian Lease publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, M.Moncef Boussannouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG) et M.Chérif ben ZINA (Cabinet CMC)



États financiers intermédiaires arrêtés au

30 Juin 2022

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Identifiant Unique : 0492439N
Tél : 70 135 000 - Fax : 71 767 300

Arab Tunisian Lease

BILAN

Arrêté au 30 Juin 2022

(Unité : en dinar tunisien)

	Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Actifs				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	9 994 448	18 165 461	6 772 768
Placements à court terme	6	33 944 375	75 894 284	98 078 662
Créances issues d'opérations de leasing	7	506 897 377	531 650 963	516 573 619
Placements à long terme	8	21 836 532	23 239 867	22 243 582
Valeurs Immobilisées	9	3 996 998	3 871 446	3 799 520
Autres actifs	10	7 701 911	16 064 581	12 120 570
Total des actifs		584 371 641	668 886 602	659 588 721
Passifs				
Concours bancaires et dettes rattachées	11	27 295	16 338	149 861
Emprunts et dettes rattachées	12	399 763 982	477 972 283	469 809 007
Dettes envers la clientèle	13	8 846 249	9 953 347	3 590 063
Fournisseurs et comptes rattachés	14	56 543 415	70 984 188	66 144 438
Autres passifs	15	9 525 233	7 398 797	9 226 472
Total des passifs		474 706 173	566 324 952	548 919 841
Capitaux propres				
Capital		32 500 000	32 500 000	32 500 000
Réserves		64 399 039	65 223 977	65 223 977
Résultats reportés		7 269 841	1 611 754	1 611 754
Résultat de l'exercice		5 496 588	3 225 919	11 333 149
Total des Capitaux propres	16	109 665 468	102 561 650	110 668 880
Total des capitaux propres et passifs	16	584 371 641	668 886 602	659 588 721

Arab Tunisian Lease

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 30 Juin 2022

(Unité : en 1 000 DT)

Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Engagements donnés			
Accords de financement prêt à mettre en force	51 409 126	12 700 491	25 665 669
Autres Engagements donnés 45	63 033 353	53 201 369	65 311 635
Total des engagements donnés	114 442 479	65 901 860	90 977 304
Engagements reçus			
Hypothèques reçues	5 895 558	11 551 320	7 051 896
Garanties reçues d'établissements bancaires	63 033 353	53 201 369	65 311 635
Intérêts à échoir sur crédits leasing	103 444 824	107 115 202	110 708 598
Total des engagements reçus	172 373 735	171 867 890	183 072 129
Engagements réciproques			
Emprunts obtenus non encore encaissés	140 000 000	59 520 000	95 000 000
Crédits consentis non encore versés	16 627 845	18 063 512	2 977 313
Opérations de portage	151 800	151 800	151 800
Total des engagements réciproques	156 779 645	77 735 312	98 129 113

Arab Tunisian Lease

ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		36 506 351	33 326 044	72 356 401
Autres produits sur opérations de leasing		1 267 658	1 327 293	2 439 709
Total des produits de leasing	17	37 774 009	34 653 337	74 796 110
Charges financières nettes	18	(18 804 100)	(20 083 857)	(39 643 490)
Produits des placements	19	2 520 572	2 881 940	4 486 754
Produits nets		21 490 481	17 451 420	39 639 374
Autres produits d'exploitation	20	160 131	150 086	428 925
Charges de personnel	21	(4 850 834)	(4 226 897)	(8 742 548)
Autres charges d'exploitation	22	(1 772 692)	(1 713 899)	(3 190 248)
Dot. aux amortissements et aux résorptions	23	(277 733)	(350 895)	(691 785)
Total charges d'exploitation		(6 741 128)	(6 141 605)	(12 195 657)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		14 749 353	11 309 815	27 443 717
Dot. nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(5 676 767)	(5 288 448)	(10 772 852)
Dot. aux provisions pour dépréciation des titres	25	(175 000)	(350 000)	(353 903)
Résultat d'exploitation		8 897 586	5 671 366	16 316 961
Autres gains ordinaires	26	286 072	210 678	541 593
Autres pertes ordinaires	27	(51 860)	(6 827)	(19 041)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		9 131 798	5 875 218	16 839 513
Impôts sur les bénéfices	28	(3 523 128)	(2 150 613)	(4 324 299)
Résultat des activités ordinaires après impôt		5 608 670	3 724 605	12 515 214
Eléments extraordinaires	29	(112 082)	(498 685)	(1 182 064)
Résultat net de l'exercice		5 496 588	3 225 919	11 333 149

Arab Tunisian Lease

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2022

(Unité : en 1 000 DT)

Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements provenant des clients de leasing	203 459 228	195 520 944	393 953 280
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing	(158 299 400)	(139 534 589)	(289 443 638)
Encaissements autres que leasing 30	942 437	473 673	1 038 891
Décaissements autres que leasing	(3 161 315)	(2 814 826)	(6 430 082)
Décaissements au personnel	(2 881 008)	(2 123 699)	(4 131 339)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)	(10 592 710)	(12 008 680)	(21 283 771)
Acquisition/Cession de placements à court terme	64 500 000	(49 000 000)	(71 500 000)
Intérêts perçus 31	2 170 407	2 630 107	4 340 746
Intérêts payés 32	(15 535 449)	(14 504 194)	(36 227 364)
Impôts sur le résultat payés 33	(2 083 632)	(3 959 336)	(6 582 298)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	78 518 558	(25 320 599)	(36 265 575)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dividendes reçus sur placements à long terme 34	279 000	361 000	361 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte 35	69 855	-	120 829
Décaissements sur acquisition de placements à long terme 36	-	(5 000 000)	(5 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme 37	-	1 489 104	2 543 926
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres 38	(281 462)	(64 061)	(335 353)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres 39	143 901	92 436	142 210
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	211 294	(3 121 521)	(2 167 388)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés 40	(6 499 972)	(2 437 489)	(2 437 489)
Encaissements provenant des emprunts 41	-	98 182 500	157 488 281
Remboursement des emprunts 42	(68 885 634)	(71 094 856)	(131 936 010)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(75 385 606)	24 650 155	23 114 782
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	3 344 246	(3 791 964)	(15 318 180)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	6 622 907	21 941 087	21 941 087
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice 43	9 967 153	18 149 123	6 622 907

Arab Tunisian Lease
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 30 juin 2022
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

(a)- Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30/06/2022, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	12 999 920	12 999 920	40,00%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	595 074	595 074	1,83%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	499 999	499 999	1,54%
KAMOUN HABIB	339 025	339 025	1,04%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 625 640	7 625 640	23,46%
Total Généra	32 500 000	32 500 000	100,00%

(b)- Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

-Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.

-Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

(b-3)- Autres impôts et taxes

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

-La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.

-La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

-La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers individuels

(a)- Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 30 juin 2022, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

-Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ;

-Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et n°2021-01 du 11 janvier 2021

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

-IAS 19 - Avantages au personnel.

-IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

-IAS 33 - Résultat par action

-IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b)- Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 30 juin 2022, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur les éléments suivants :

-Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

-Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c)- Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d)- Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a)- Bases de mesure

Les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b)- Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c)- Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
 - de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
 - de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
 - de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.
- Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :
- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
 - Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
 - Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité - nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur. La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieurs à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieurs, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les pré loyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

● **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

● **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

● Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

► Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 - avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 - Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4 : Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2022, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 8%% par rapport au 30/06/2021 et ce en passant de 131 MDT au cours du premier semestre de l'année 2021 à 141 MDT au cours du premier semestre de l'année 2022. Malgré cette augmentation de l'activité, l'encours financiers affiche une diminution de 2.93 % par rapport au 30/06/2021 et une diminution de 0.81% par rapport au 31/12/2021.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 23% en passant de 17.451.420 DT au cours du premier semestre de l'année 2021 à 21.490.480 DT au cours du premier semestre de l'année 2022. Cette variation provient essentiellement :

- l'augmentation des intérêts sur créances issues d'opération de leasing de 3.201.536 Mdt (10,0%) passant ainsi de 31.788.879 Mdt au 30/06/2021 à 34.990.415 Mdt au 30/06/2022 .
- de la diminution des intérêts de retard de 21.320 Mdt (1,38%),
- de la diminution des autres produits de leasing de 59.635 (4,49%),
- de la diminution des charges financières pour 6,37%(1 279.757 Mdt) suite à une la diminution de l'encours des emprunts .

4-3. L'augmentation du résultat net de la période de 70,39% en passant de 3.225.919 DT, au 30 juin 2021, à 5.496.588 DT au 30 juin 2022.

Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2022 un montant de 9 994 KDT contre 18 165 KDT au 30 Juin 2021 et 6 773 KDT au 31 Décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Avoirs en Banques	9 948 624	18 140 924	6 742 451
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79	79
Avoirs en Caisses	45 424	24 137	29 917
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321	321
Total	9 994 448	18 165 461	6 772 768

Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2022 un montant de 33 944 KDT contre 75 894 KDT au 30 Juin 2021 et 98 079 KDT au 31 Décembre 2021. Il s'agit de certificat de dépôts.

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Certificats de dépôt au nominal	34 000 000	76 000 000	98 500 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(55 625)	(105 716)	(421 338)
Total	33 944 375	75 894 284	98 078 662

Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 Juin 2022, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 506 897 KDT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Créances sur contrats mis en force		555 961 282	561 524 138	574 277 288
Encours financiers	7.1	505 345 348	511 352 875	525 941 607
Impayés		52 326 154	53 574 333	48 959 299
Créances- assurance matériel en leasing		105 808	105 983	105 808
Créances- factures à établir		1 048 777	2 163 793	2 374 753
Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877	1 877
Intérêts échus différés		(2 866 682)	(5 674 723)	(3 106 056)
Créances sur contrats en instance de mise en force		16 627 845	28 319 288	2 977 313
Total brut des créances leasing	7.2	572 589 126	589 843 426	577 254 600
A déduire couverture				
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(49 155 256)	(41 968 998)	(44 195 542)
Provisions collectives	7.2	(10 321 510)	(10 017 712)	(9 821 510)
Produits réservés	7.2	(6 214 983)	(6 205 753)	(6 663 930)
Total net des créances leasing		506 897 377	531 650 963	516 573 619

7.1- Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 Juin 2022 la somme de 505 345 KDT contre 511 353 KDT au 30 Juin 2021 et 525 942 KDT au 31 Décembre 2021.

Par rapport au 31 décembre 2021, les encours financiers ont enregistré une diminution nette de 20 596 259 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2021	1 558 595 424	(1 032 653 817)	525 941 607
Capital amorti des anciens contrats	-	(98 153 246)	(98 153 246)
Ajouts de la période	115 174 911	(24 377 904)	90 797 007
Investissements (Nouveaux contrats)	107 379 687	(23 425 509)	83 954 178
Relocations	7 795 224	(952 395)	6 842 829
Retraits de la période	(112 953 267)	99 713 246	(13 240 021)
Cessions à la valeur résiduelle	(71 904 678)	71 904 543	(134)
Cessions anticipées	(23 682 596)	18 824 727	(4 857 869)
Transferts (cessions)	(4 502 746)	2 668 988	(1 833 758)
Relocations	(12 851 431)	6 312 069	(6 539 361)
Liquidation d'encours	(11 816)	2 918	(8 898)
Soldes au 31 décembre 2022	1 560 817 068	(1 055 471 721)	505 345 348

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Paiements minimaux sur contrats actifs	602 987 136	613 216 795	631 358 529
à recevoir dans moins d'1 an	260 831 330	252 492 033	265 151 965
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	340 395 085	358 417 903	363 114 435
à recevoir dans plus de 5 ans	1 760 721	2 306 859	3 092 129
Produits financiers non acquis	(103 444 824)	(107 115 202)	(110 708 598)
Investissement net dans les contrats actifs (1)	499 542 312	506 101 593	520 649 931
à recevoir dans moins d'1 an *	201 952 314	198 457 191	208 398 931
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans *	290 648 981	307 524 683	309 558 875
à recevoir dans plus de 5 ans	1 613 184	119 720	2 862 406
Valeurs résiduelles (2)	607 010	1 040 772	607 579
Contrats suspendus en contentieux (3)	5 196 026	4 210 510	4 684 096
Total	505 345 348	511 352 875	525 941 607

*Les données au 31/12/2021 sont corrigées.

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Bâtiment et travaux publics	56 973 376	62 241 952	62 480 224
Industrie	72 560 148	71 113 231	74 285 342
Tourisme	62 759 170	55 129 393	63 521 726
Commerce et services	268 958 781	280 496 766	281 949 814
Agriculture	44 093 873	42 371 534	43 704 501
Total	505 345 348	511 352 875	525 941 607

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Equipements	39 964 691	49 655 030	48 917 060
Matériel roulant	369 185 225	354 603 432	372 940 500
Matériel spécifique	72 399 712	77 587 383	78 200 142
Sous Total	481 549 627	481 845 845	500 057 702
Immobilier	23 795 721	29 507 030	25 883 905
Total Net	505 345 348	511 352 875	525 941 607

7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle:

Au 30 Juin 2022	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	B 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	397 642 394	76 077 358	1 801 327	8 407 854	21 416 415	505 345 348	23 795 721
Impayés	2 126 256	13 811 153	959 587	2 075 644	33 353 514	52 326 154	2 463 936
Créances- assurance matériel en leasing	78 198	25 558	-	1 002	1 050	105 808	-
Créances- factures à établir	170 759	77 881	-	553 168	246 969	1 048 777	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(2 187 285)	(462 443)	(11 190)	(64 313)	(141 451)	(2 866 682)	-
Contrats en instance de mise en force	16 391 298	236 547	-	-	-	16 627 845	-
CREANCES LEASING	414 223 497	89 766 054	2 749 724	10 973 355	54 876 497	572 589 127	26 259 657
Avances reçues (*)	(8 846 249)	-	-	-	-	(8 846 249)	-
ENCOURS GLOBAL (**)	405 377 248	89 766 054	2 749 724	10 973 355	54 876 497	563 742 878	26 259 657
ENGAGEMENTS HORS BILAN	49 824 552	1 373 843	-	-	210 731	51 409 126	-
TOTAL ENGAGEMENTS	455 201 800	91 139 897	2 749 724	10 973 355	55 087 228	615 152 004	26 259 657
Produits réservés	1	-	(117 549)	(935 240)	(5 162 195)	(6 214 983)	-
Provisions à base individuelle	1	-	(190 906)	(4 025 517)	(44 421 353)	(48 637 775)	-
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(517 481)	(517 481)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	2	-	(308 455)	(4 960 757)	(50 101 029)	(55 370 239)	-
Provisions à base collective	(10 321 510)	-	-	-	-	(10 321 510)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(10 321 510)	-	-	-	-	(10 321 510)	-
ENGAGEMENTS NETS	444 880 292	91 139 897	2 441 269	6 012 598	4 986 199	549 460 255	26 259 657
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			0,49%	1,95%	9,73%		
			12,17%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,45%	1,78%	8,96%		
			11,19%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			11,22%	45,21%	90,95%		
			80,47%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

le stock de provision collective totalise 10 322 KDT au 30/06/2022 contre 9 822 KDT au 31/12/2021, soit une dotation complémentaire de 500 KDT.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2022 à 11,19% contre 11,32 % au 31 décembre 2021 et 11,33% au 30 juin 2021 .

Le ratio des actifs bilanciaux non performants s'établit au 30 juin 2022 à 12,17% contre 11,32 % au 31 décembre 2021 et 11,33% au 30 juin 2021 .

Le ratio de couverture des actifs non performants pour les provision et agios réservés s'établit a 80,47 % au 30 juin 2022 contre 74,94% au 31 décembre 2021 et 69,27% au 30 juin 2021.

Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 Juin 2022, à 21 837 KDT contre 23 240 KDT au 30 Juin 2021 et 22 244 KDT au 31 Décembre 2021. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Portefeuille investissement (1)	8.1	30 069 744	31 245 793	30 069 743
Participations directes		20 577 295	21 577 295	20 577 295
Participations en portage		151 800	151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 340 649	9 516 698	9 340 649
Créances rattachées (2)		137 894	186 278	369 945
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		43 787	92 171	90 577
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763	188 024
Total brut		30 207 638	31 432 071	30 439 689
A déduire couverture				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 510 613)	(2 449 312)	(2 335 614)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 617 349)	(5 499 747)	(5 617 349)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		21 836 532	23 239 867	22 243 582

8.1- Portefeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 30 Juin 2022, à 21 790 KDT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					20 577 29€	(2 510 613)	18 066 682
ATI	20 00€	5	8,303	1,73%	166 05€	(166 055)	-
SARI	9 90€	100	115,531	30,00%	1 143 75€	(1 143 756)	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND	50€	848	810,128	5,04%	405 064	(209 749)	195 315
FCPR PHENICIA FUND	50€	1 000	1 000,000	8,88%	500 00€	(55 333)	444 667
SENEC SICAR	50€	100	100,000	10,00%	50 00€	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 00€	5	5,000	11,33%	1 700 00€	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 00€	10	10,000	3,00%	300 00€	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 00€	10	8,857	6,71%	885 72€	(885 720)	-
POLY SYPHAX	10 00€	100	41,070	9,15%	410 70€	-	410 700
BRIQUETERIE DJBAL OEST	20 00€	100	100,000	5,23%	2 000 00€	-	2 000 000
CARTHAGO SANTAIRE	30 00€	100	100,000	5,00%	3 000 00€	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 00€	100	100,000	4,90%	1 000 00€	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 00€	102	102,000	6,80%	1 020 00€	-	1 020 000
BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 00€	100	175,000	3,33%	7 000 00€	-	7 000 000
SOCIETE BBM	40 00€	-	0,000	0,00%	-	-	-
ATLLD	996 00€	1	1,000	99,60%	996 00€	-	996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 80€	(151 800)	-
STE NOUR EL KANTAQUI	1 51€	100	100,000		151 80€	(151 800)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					9 340 64€	(5 617 349)	3 723 300
FG3 SICAR INVEST					850 00€	(500 000)	350 000
FG3 ATD SICAR					460 00€	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 00€	(1 289 206)	210 800
FG5 ATD SICAR					2 772 00€	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					1 758 64€	(1 496 143)	262 500
FG7 ATD SICAR					1 000 00€	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR					1 000 00€	-	1 000 000
OBLIGATIONS :					-	-	-
EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)					-	-	-
Total	1 658 91€	2 781	2 777	2	30 069 744	(8 279 762)	21 789 982

(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 Juin 2022, la somme de 9 424 KDT et se présentent comme suit :

	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	Total au 30/06/2022
Année de libération :	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2020	
Participations en rétrocession	- 850 000	460 000	500 000	2 772 000	1 758 643	800 000	800 253	7 940 896
Autres participations ciblées	- -	-	1 000 006	-	-	-	-	1 000 006
Placements	- 9 454	-	-	-	295	200 181	200 000	409 930
Débiteurs divers	- 37 658	-	-	-	-	-	30 959	68 618
Disponibilités en Banques	- 1 429	20	-	-	-	-	2 818	4 267
Total des emplois	- 898 541	460 020	1 500 006	2 772 000	1 758 938	1 000 181	1 034 030	9 423 717
Dotations remboursables	- 850 000	460 000	1 500 006	2 772 000	1 758 643	1 000 000	1 000 000	9 340 649
Excédents antérieurs en instance	- 478	20	(887)	-	-	-	6 844	6 455
Excédent de l'exercice	- 475	-	(89)	(15)	(52)	181	25 999	26 499
Créditeurs divers	- 47 588	-	-	-	287	-	1 187	49 061
Impôts, retenus à la source	- -	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	- -	-	976	15	61	1	-	1 053
Total des ressources	- 898 541	460 020	1 500 006	2 772 000	1 758 938	1 000 181	1 034 030	9 423 717

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 30 Juin 2022 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	- -	-	-	-	-	-	-	-
Produits nets des placements	- 483	-	-	2	19	198	26 024	26 726
Dividendes	- 483	-	-	-	-	-	1 359	1 842
Intérêts	- -	-	-	-	-	-	7 283	7 283
Plus-values de cession	- -	-	-	2	19	198	17 382	17 601
Moins-values de cession	- -	-	-	-	-	-	-	-
Plus-values latentes	- -	-	-	-	-	-	-	-
Services bancaires & assimilés	- (8)	-	(89)	(16)	(71)	(17)	(25)	(226)
Excédent de l'exercice	- 475	-	(89)	(15)	(52)	181	25 999	26 499

Note 9 : Valeurs immobilisées

Les immobilisations propres de la société totalisent, au 30 Juin 2022, une valeur nette comptable de 3 997 KDT contre 3 871 KDT au 30 Juin 2021 et 3 800 KDT au 31 Décembre 2021.

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	167 814	164 746	181 652
Immobilisations corporelles	3 829 184	3 706 700	3 617 868
Total net	3 996 998	3 871 446	3 799 520

Note 9.1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 Juin 2022, une valeur nette comptable de 168 KDT contre 165 KDT au 30 Juin 2021 et 182 KDT au 31 Décembre 2021. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	672 041	36 750		708 791	(490 389)	(50 588)		(540 977)	167 814
TOTAUX		672 041	36 750		708 791	(490 389)	(50 588)		(540 977)	167 814

Note 9.2 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 30 Juin 2022, une valeur nette comptable de 3 829 KDT contre 3 707 KDT au 30 Juin 2021 et 3 618 KDT au 31 Décembre 2021.

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806			4 315 806	(1 703 862)	(46 876)		(1 750 738)	2 565 068
Matériel de transport (*)	20,0%	1 475 702	370 499	(167 661)	1 678 539	(1 243 686)	(87 794)	167 010	(1 164 471)	514 068
Equipe-ments de bureau	10,0%	584 882	19 710	(3 865)	600 727	(473 341)	(11 995)	3 771	(481 565)	119 162
Matériel informatique	33,3%	1 000 706	11 540		1 012 246	(849 327)	(35 384)		(884 711)	127 535
Installations générales	10,0%	1 519 778	34 458	(2 356)	1 551 879	(1 024 539)	(45 096)	2 356	(1 067 278)	484 601
Immob en cours		1 500	3 000		4 500					4 500
TOTAUX		8 912 624	439 207	(173 882)	9 177 947	(5 294 755)	(227 145)	173 137	(5 348 763)	3 829 184

*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Valeur brute	533 994	533 994	533 994
Amortissements antérieurs	(533 994)	(515 667)	(515 667)
Amortissements de l'exercice	-	(18 327)	(18 327)
Valeur nette comptable	-	-	-

Conformément aux dispositions de la NC 5 paragraphe 49, au 30/06/2022, l'ATL a engagé des dépenses relatives aux immobilisations corporelles en cours pour un montant de 3 md,.

Note 10 : Autres actifs

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2022 la somme de 7 702 KDT contre 16 065 KDT au 30 Juin 2021 et 12 121 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Instrument de couverture		3 931 014	10 176 497	6 966 654
Prêts et avances au personnel		1 127 092	1 028 873	1 041 235
Échéances à plus d'un an sur prêts		934 705	835 952	827 270
Échéances à moins d'un an sur prêts		192 387	192 921	220 922
Avances et acomptes		4 426	4 426	(2 531)
Moins : provisions		(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements		509 084	509 084	509 084
Créances immobilisées		548 606	548 606	548 606
Moins : provisions		(39 522)	(39 522)	(39 522)
Charges reportées		1 478 077	1 987 759	1 809 973
Frais d'émission des emprunts	10.1	1 478 077	1 952 139	1 809 973
Frais d'augmentation de capital	10.3	-	35 621	-
Etat, impôts et taxes (actif)		25 353	16 159	10 104
Avance TFP		14 990	9 078	-
Retenues à la source	10.2	74 170	70 888	73 911
Moins : provisions		(63 807)	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs		1 323 886	2 367 109	1 713 371
Avance aux fournisseurs		761 341	77 361	19 942
Fonds de péréquation des changes		499 787	2 231 508	1 634 859
Autres débiteurs divers		312 124	293 208	290 883
Moins : provisions		(249 366)	(234 968)	(232 313)
Comptes de régularisation actif		(692 596)	(20 902)	70 149
Produits à recevoir		-	7 413	-
Charges constatées d'avance		183 160	52 991	70 149
Compte d'attente à régulariser		(875 756)	(81 305)	-
Total		7 701 911	16 064 581	12 120 570

10.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 Juin 2022 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2014/2	222 583	-	222 583	222 583	-	222 583	-
FE des obligations ATL 2014/3	442 791	-	442 791	433 112	9 679	442 791	-
FE des obligations ATL 2015/1	433 378	-	433 378	409 745	23 098	432 843	535
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	402 207	28 665	430 872	8 793
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	285 341	29 243	314 584	10 217
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	435 875	66 854	502 729	41 446
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	154 295	39 409	193 704	35 664
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	142 120	34 500	176 620	28 303
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	206 588	52 189	258 777	32 217
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	95 572	67 744	163 316	65 778
FE de l'emprunt SANAD 2	144 138	-	144 138	125 597	13 132	138 729	5 409
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	254 869	101 009	355 878	92 966
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	12 105	6 112	18 217	9 001
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	151 393	24 608	176 001	25 737
FE du CMT BNA	15 000	-	15 000	14 520	455	14 975	25
FE du CMT ATB	25 000	-	25 000	23 454	1 443	24 897	103
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	12 293	1 886	14 179	821
FE de l'emprunt PROPARCO	493 803	-	493 803	54 064	97 131	151 195	342 608
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	28 131	29 605	57 736	117 440
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	67 104	163 899	231 003	212 299
Frais d'émission des obligations ATL 2021	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	3 004	22 962	25 966	67 414
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	45 788	14 526	60 314	4 047	13 431	17 478	42 836
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2021	-	383 239	383 239	-	44 775	44 775	338 464
TOTAUX	5 490 159	397 765	5 887 924	3 538 019	871 829	4 409 848	1 478 077

10.2- Retenues à la source

Figurent sous cet intitulé les retenues à la source opérées par les tiers et non appuyées par les certificats correspondants ainsi que les provisions pour dépréciation y afférentes. Ces retenues à la source ne rentrent pas dans la liquidation de l'impôt sur les sociétés exigible.

10.3- Frais d'augmentation de capital

Au 30/06/2022, les frais d'augmentation de capital sont totalement résorbés. Le détail se présente comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Valeur brute	-	213 724	213 724
Amortissements cumulés	-	(178 105)	(213 724)
Valeur nette	-	35 619	-
Dotations de la période	-	35 621	71 240

Note 11 : Concours bancaires et dettes rattachées

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2022 la somme de 27 KDT contre 16 KDT au 30 Juin 2021 et 150 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Banques, découverts	27 295	16 338	149 861
Total	27 295	16 338	149 861

Note 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées enregistrent au 30 Juin 2022 la somme de 399 764 KDT contre 477 972 KDT au 30 Juin 2021 et 469 809 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Valeur de remboursement des emprunts (1)	386 415 043	463 042 362	458 325 315
Emprunts obligataires	144 433 000	158 721 100	171 339 000
Emprunts auprès des banques & E. F	35 268 310	60 318 357	50 494 874
Emprunts extérieurs	206 713 733	244 002 904	236 491 441
Intérêts post comptés courus (2)	10 433 376	11 601 258	8 199 646
Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 646 652	8 402 351	5 264 662
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F	165 457	657 836	284 295
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	2 621 267	2 541 071	2 650 689
Contributions à payer au F.P.C (3)	2 915 563	3 328 663	3 284 046
Total général	399 763 982	477 972 283	469 809 007

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

12.1- Valeur de remboursement des emprunts

La valeur remboursable des emprunts totalise au 30 Juin 2022 la somme de 386 415 KDT contre 463 042 KDT au 30 Juin 2021 et 458 325 KDT au 31 Décembre 2021.

Par rapport au 31 décembre 2021, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 Juin 2022, un décroissement net de 71 910 KDT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2014/3	4 016 000	-	(4 016 000)	-	-	-	-
ATL 2015/1	6 300 000	-	-	-	6 300 000	6 300 000	-
ATL 2015/2	10 380 000	-	(5 190 000)	-	5 190 000	5 190 000	-
ATL 2016/1	8 280 000	-	(4 140 000)	-	4 140 000	-	4 140 000
ATL 2017/1	23 818 400	-	(10 000 000)	-	13 818 400	6 909 200	6 909 200
ATL 2017-2	12 000 000	-	-	-	12 000 000	4 000 000	8 000 000
ATL 2017/3	10 680 000	-	(3 560 000)	-	7 120 000	3 560 000	3 560 000
ATL 2018/1	11 864 600	-	-	-	11 864 600	5 082 100	6 782 500
ATL 2019-1	12 000 000	-	-	-	12 000 000	4 000 000	8 000 000
ATL 2020/1	32 000 000	-	-	-	32 000 000	8 000 000	24 000 000
ATL 2021/1	40 000 000	-	-	-	40 000 000	4 200 000	35 800 000
Total des emprunts obligataires	171 339 000		(26 906 000)		144 433 000	47 241 300	97 191 700
BIRD	11 220 301	-	(1 254 762)	1	9 965 540	1 938 095	8 027 445
BAD	1 023 546	-	(341 183)	-	682 363	682 363	-
BEI	20 647 478	-	(3 301 329)	(987 710)	16 358 439	8 179 220	8 179 220
BERD	48 705 759	-	(7 915 270)	(147 555)	40 642 934	15 808 647	24 834 287
SANAD fund	40 113 336	-	(6 699 999)	(910 334)	32 503 003	10 834 335	21 668 668
GREEN FOR GROWTH Fund	26 852 740	-	(1 756 362)	(571 373)	24 525 005	6 458 385	18 066 620
KFW	38 705 781	-	-	-	38 705 781	-	38 705 781
PROPARCO	49 222 500	-	(5 484 167)	(407 665)	43 330 668	10 832 667	32 498 000
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	236 491 441		(26 753 072)	(3 024 636)	206 713 734	54 733 712	151 980 021
ATB (CMT)	5 144 874	-	(2 776 564)	-	2 368 310	2 368 310	-
BNA (CMT)	750 000	-	(750 000)	-	-	-	-
STB (CMT)	4 000 000	-	(500 000)	-	3 500 000	1 000 000	2 500 000
CITI BANK (CCT)	-	-	-	-	-	-	-
ABC BANK (CCT)	-	-	-	-	-	-	-
ATTIJARI BANK (CMT)	9 600 000	-	(1 200 000)	-	8 400 000	2 400 000	6 000 000
ATTIJARI (Crédit-Bail)	-	-	-	-	-	-	-
BIAT (CMT)	10 000 000	-	-	-	10 000 000	1 428 571	8 571 429
Total des autres emprunts et concours bancaires	29 494 874		(5 226 564)		24 268 310	7 196 881	17 071 429
AL BARAKA BANK	21 000 000	-	(10 000 000)	-	11 000 000	11 000 000	-
ZITOUNA BANK	-	-	-	-	-	-	-
AL WIFAK BANK	-	-	-	-	-	-	-
Total des certificats de leasing	21 000 000		(10 000 000)		11 000 000	11 000 000	-
TOTAL GENERAL	458 325 315		(68 885 636)	(3 024 636)	386 415 043	120 171 893	266 243 150

12.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 30/06/2022								Au 31/12/2021
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) + (2) + (3)	
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	8 306 400	30 709 200	70 516 000	15 600 000	125 131 600	6 824 841	-	131 956 441	154 449 894
Emprunts obligataires à taux variable	3 075 700	1 150 000	3 075 700	-	7 301 400	615 882	-	7 917 282	9 956 196
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	4 000 000	8 000 000	-	12 000 000	205 929	-	12 205 929	12 197 572
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	1 254 762	4 783 333	3 244 112	9 965 540	364 667	-	10 330 207	11 569 625
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	682 363	-	-	682 363	4 115	-	686 478	1 029 719
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	6 959 220	8 179 220	-	16 358 439	8 754	94 667	16 461 860	20 777 915
SANAD Fund (SANAD)	6 700 002	4 134 333	21 668 668	-	32 503 003	551 477	1 051 846	34 106 326	42 014 568
Green for Growth Fund (GGF)	-	6 458 385	18 066 620	-	24 525 005	195 570	328 690	25 049 265	27 380 093
BERD	1 816 667	13 991 980	24 834 287	-	40 642 934	407 280	357 607	41 407 821	49 591 616
KFW	-	-	13 648 822	25 056 959	38 705 781	499 501	-	39 205 282	38 935 643
PROPARCO	5 484 167	5 348 500	32 498 000	-	43 330 667	589 903	1 082 754	45 003 324	51 126 997
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Certificats de leasing									
AL BARAKA BANK	6 000 000	5 000 000	-	-	11 000 000	104 952	-	11 104 952	21 006 463
ZITOUNA BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits directs									
ATB	-	2 368 310	-	-	2 368 310	-	-	2 368 310	5 346 089
BNA	-	-	-	-	-	-	-	-	755 647
CITI BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ABC BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ATTIJARI	-	2 400 000	6 000 000	-	8 400 000	3 957	-	8 403 957	9 608 688
STB	250 000	750 000	2 500 000	-	3 500 000	27 616	-	3 527 616	4 031 850
BIAT	-	1 428 571	6 190 476	2 380 952	10 000 000	28 932	-	10 028 932	10 030 433
Soldes au 31/12/2022	33 536 269	86 635 624	219 961 126	46 282 023	386 415 042	10 433 376	2 915 564	399 763 982	469 809 007

Note 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle ont atteint au 30 Juin 2022 la somme de 8 846 KDT contre 9 953 KDT au 30 Juin 2021 et 3 590 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Avances et acomptes reçus des clients	8 846 249	9 953 347	3 590 063
Total net	8 846 249	9 953 347	3 590 063

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes envers les fournisseurs totalisent au 30 Juin 2022 la somme de 56 543 KDT contre 70 984 KDT au 30 Juin 2021 et 66 144 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Fournisseurs de biens (1)	55 963 841	70 395 790	65 564 946
Fournisseurs, factures parvenues	4 462 429	4 386 142	3 719 009
Fournisseurs, factures non parvenues	1 655 016	5 566 194	1 398 293
Effets à payer	49 846 396	60 443 455	60 447 644
Autres fournisseurs (2)	579 574	588 398	579 491
Compagnies d'assurance	1 036	1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 561	25 280	23 561
Divers fournisseurs	554 977	562 082	554 894
Total général	56 543 415	70 984 188	66 144 438

Note 15 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent au 30 Juin 2022 la somme de 9 525 KDT contre 7 399 KDT au 30 Juin 2021 et 9 226 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Provisions pour risques et charges :	2 770 831	2 840 378	2 570 831
Provision pour risque et charges	2 544 053	2 613 600	2 344 053
Provision affaires en contentieux	226 778	226 778	226 778
Etat impôts et taxes :	3 896 186	1 680 037	2 892 147
Impôt sur les sociétés à payer 15.1	2 157 242	827 947	729 596
TVA à payer	1 180 584	217 176	1 427 371
Autres impôts et taxes	558 360	634 913	735 181
Personnel :	1 704 974	1 752 622	2 036 245
Bonus et primes de bilan à payer	1 201 835	1 421 381	1 701 505
Congés à payer	503 139	331 241	334 740
Créditeurs divers	2 872	2 845	2 845
Actionnaires, dividendes à payer	424	396	396
Autres créditeurs divers	2 448	2 448	2 448
Organismes de sécurité sociale	557 162	415 786	375 155
Autres charges à payer	579 298	568 678	1 184 949
Comptes de régularisation passif :	13 910	138 451	164 300
Comptes d'attente à régulariser	13 910	138 451	164 300
Total	9 525 233	7 398 797	9 226 472

15.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Impôt sur les sociétés dû	3 523 128	2 150 613	4 694 954
Acomptes provisionnels*	(1 297 290)	(1 318 684)	(3 956 052)
Retenues à la source opérées par les tiers	(68 596)	(3 982)	(9 306)
Dette (report) d'impôt exigible	2 157 242	827 947	729 596

*Présenté au niveau des autres actifs

l'arab Tunsian lease est soumise à un contrôle fiscal approfondi portant sur l'ensemble des impôts auxquelles la société est soumise pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020 et ce selon une notification en date du 18/05/2022.

Note 16 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Capital social	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	3 887 820	3 152 565	3 152 565
Réserve pour réinvestissements exonérés	27 353 745	29 113 938	29 113 938
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 907 474	1 707 474	1 707 474
Résultats reportés	7 269 841	1 611 754	1 611 754
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	104 168 880	99 335 731	99 335 731
Résultat de l'exercice (1)	5 496 588	3 225 919	11 333 149
Capitaux propres avant affectation (D)	109 665 468	102 561 650	110 668 880
Nombre d'actions (2)	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,169	0,099	0,349

Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2020	32 500 000	25 250 000	2 665 762	25 234 065	6 000 000	1 507 474	3 149 484	5 466 442	101 773 231
Augmentation du capital	.	-	.	.	.	-	.	-	-
Reclassements	.	-	.	.	.	-	.	-	-
Affectations décidées par l'AGO	.	-	486 800	3 879 865	.	200 000	899 770	(5 466 442)	-
Dividendes décidés par l'AGO	.	-	.	.	.	-	(2 437 500)	-	(2 437 500)
Résultat net de l'exercice	.	-	.	.	.	-	.	3 225 919	3 225 919
Soldes au 31/12/2021	32 500 000	25 250 000	3 152 562	29 113 930	6 000 000	1 707 474	1 611 754	11 333 149	110 668 880
Augmentation du capital	.	-	.	.	.	-	.	-	-
Reclassements	.	-	.	(1 760 193)	.	-	1 760 193	-	-
Affectations décidées par l'AGO	.	-	735 250	.	.	200 000	.	(11 333 149)	(10 397 894)
Dividendes décidés par l'AGO	.	-	.	.	.	-	(6 500 000)	-	(6 500 000)
Résultat net de l'exercice	.	-	.	.	.	-	.	5 496 588	5 496 588
Soldes au 30/06/2022	32 500 000	25 250 000	3 887 820	27 353 745	6 000 000	1 907 474	7 269 841	5 496 588	109 665 468

(*) Réinvestissements exonérés

Note 17 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Intérêts et revenus assimilés (1)	36 506 351	33 326 044	72 356 401
Marges financières nettes de leasing (A)	34 466 163	33 325 872	68 328 779
Prélèvements (B)	15 022	15 306	112 618
Intérêts de retard	1 515 935	1 537 165	3 487 821
Variation des produits réservés	509 230	(1 552 299)	427 183
Autres produits sur opérations de leasing (2)	1 267 658	1 327 293	2 439 709
Pdt. de cessions anticipées de biens donnés en leasing	545 477	514 705	878 498
Récupération de frais de dossiers	381 049	397 960	757 550
Récupération de frais de rejet	341 132	407 032	796 064
Récupération de frais de télégramme	-	7 596	7 596
Total	37 774 009	34 653 337	74 796 110
Encours financiers des contrats actifs			
Au début de l'exercice	525 941 607	539 744 365	539 744 365
A la fin de l'exercice	505 345 348	511 352 875	525 941 607
Moyenne (C)	515 643 478	525 548 620	532 842 986
Produits de l'exercice (D)	34 481 185	33 341 178	68 441 397
Taux moyen	6,69%	6,34%	12,84%

Note 18 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Charges financières des emprunts (1)	(A)	(18 923 122)	(20 143 226)	(39 781 729)
Intérêts sur emprunts obligataires		(7 109 360)	(7 643 530)	(14 181 493)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F		(1 227 072)	(1 383 862)	(2 463 584)
Intérêts sur emprunts extérieurs		(4 820 141)	(4 606 375)	(9 896 495)
Contributions au F.P.C		(4 362 016)	(3 970 594)	(8 282 162)
Intérêts sur certificats de leasing		(1 072 636)	(2 215 782)	(4 094 981)
Résorptions des frais d'émission des emprunts		(331 896)	(323 084)	(863 014)
Autres charges financières nettes (2)		119 022	59 369	138 238
Intérêts sur comptes courants		119 022	59 369	138 238
Relation de couverture (3)		-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		3 035 640	1 646 786	4 856 629
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(3 035 640)	(1 646 786)	(4 856 629)
Total		(18 804 100)	(20 083 857)	(39 643 490)
Encours des emprunts				
Au début de l'exercice		458 325 315	437 601 747	437 601 747
A la fin de l'exercice		386 415 043	463 042 362	458 325 315
Moyenne		422 370 179	450 322 055	447 963 531
Taux moyen		4,48%	4,47%	8,88%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 19 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Produits des placements à court terme (1)		2 193 757	2 463 067	3 951 911
Revenus des certificats de dépôt		2 193 757	2 463 067	3 951 911
Produits des placements à long terme (2)		326 815	418 873	534 843
Dividendes		279 000	361 000	361 000
Revenus nets des fonds gérés		23 065	36 846	152 816
Intérêts sur obligations		-	1 227	1 227
Jetons de présence		24 750	19 800	19 800
Total		2 520 572	2 881 940	4 486 754

Note 20 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Produits locatifs des contrats de location simple	17 054	3 724	33 843
Commissions d'études sur participations	-	4 985	-
Intérêts sur prêts au personnel	27 047	24 534	48 598
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	80 479	69 987	69 987
Ristournes sur contrats d'assurance	-	30 575	237 952
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	35 551	16 281	38 544
Total	160 131	150 086	428 925

Le montant de la rubrique subvention d'exploitation (Avance TFP) est relatif à l'avance sur crédit de la formation professionnelle pour l'année 2022.

Note 21 : Charges de personnel

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

-Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique entregistre au 30 Juin 2022 la somme de 4 851 KDT contre 4 227 KDT au 30 Juin 2021 et 8 743 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Avantages à court terme	(4 303 986)	(3 708 291)	(7 853 540)
Salaires et compléments de salaires	(2 521 222)	(2 296 854)	(5 508 508)
Bonus et prime de bilan	(1 002 783)	(877 229)	(1 157 353)
Autres charges de personnel	(437 792)	(211 981)	(569 469)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(324 514)	(305 598)	(586 278)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(17 675)	(16 629)	(31 932)
Avantages postérieurs à l'emploi	(546 848)	(518 606)	(889 008)
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(261 237)	(246 010)	(471 960)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(122 641)	(113 817)	(171 888)
Primes d'assurance-Complément retraite	(83 149)	(123 779)	(233 444)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(79 820)	(35 000)	(11 716)
Total	(4 850 834)	(4 226 897)	(8 742 548)

L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

- Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;
- Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
- Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complétée par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

Taux applicables à partir du 1er juillet 2009 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales (*)	5,18%	1,87%	7,04%
Assurance maladie	4,00%	2,75%	6,75%
Accidents de travail	0,50%		0,50%
Total	9,68%	4,62%	14,29%

(*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20ème [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

Assiette :

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

L'ATL cotise à la C.N.S.S au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. Le personnel de la société bénéficie, en outre, d'un régime d'assurance groupe de retraite.

Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	5,25%
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	6,71%
Total	7,39%	4,56%	11,96%

Cotisations au régime de retraite complémentaire :

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

- L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.
- Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Honoraires et autres rémunérations	(492 568)	(414 498)	(786 111)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(164 076)	(142 649)	(259 745)
Autres impôts et taxes	(247 358)	(284 915)	(507 621)
Publicité, publications et relations publiques	(88 183)	(55 270)	(124 072)
Frais postaux et de télécommunication	(109 532)	(93 156)	(194 594)
Services bancaires et assimilés	(146 035)	(206 525)	(375 929)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(104 701)	(170 110)	(244 843)
Cotisations APB	(15 450)	(11 550)	(17 400)
Loyers et charges locatives	(128 457)	(79 882)	(183 851)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(50 695)	(53 936)	(96 729)
Autres charges d'exploitation	(225 637)	(201 409)	(399 354)
Total	(1 772 692)	(1 713 899)	(3 190 248)

Note 23 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(50 588)	(53 286)	(109 139)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(227 145)	(261 989)	(511 405)
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	(35 621)	(71 241)
Total	(277 733)	(350 895)	(691 785)

Note 24 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Coût du risque	(5 459 715)	(4 989 908)	(10 265 340)
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(5 459 715)	(4 989 908)	(10 265 340)
Pertes sur créances radiées	-	-	(3 647 148)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	3 245 091
Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	-	402 057
Variation des provisions sur autres actifs	(17 053)	1 460	4 114
Dotations	(17 582)	-	-
Reprises	529	1 460	4 114
Variation des provisions pour risques et charges	(200 000)	(300 000)	(511 627)
Dotations	(200 000)	(300 000)	(885 227)
Reprises	-	-	373 600
Total	(5 676 767)	(5 288 448)	(10 772 852)

Note 25 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Dotations	(175 000)	(350 000)	(714 873)
Reprises	-	-	360 970
Total	(175 000)	(350 000)	(353 903)

Note 26 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires entregistrent au 30 Juin 2022 la somme de 286 KDT contre 211 KDT au 30 Juin 2021 et 542 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Profits exceptionnels	286 072	210 678	541 593
Total	286 072	210 678	541 593

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'a purement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 27 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires entregistrent au 30 Juin 2022 la somme de 52 KDT contre 7 KDT au 30 Juin 2021 et 19 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Pertes exceptionnelles	(51 860)	(6 827)	(19 041)
Total	(51 860)	(6 827)	(19 041)

Note 28 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	28.1	(3 523 128)	(2 150 613)	(4 324 299)
Total		(3 523 128)	(2 150 613)	(4 324 299)

Note 29 : Eléments extraordinaires

Contribution conjoncturelle exceptionnelle

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022.

La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés du au taux de 35% majoré de 3 points et l'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal à 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Note 30 : Encaissements autres que leasing

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Encaissements sur créances des contrats de location simple	17 054	359 759	384 968
Jetons de présence perçus	24 750	19 800	19 800
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	-	11 342	218 719
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	35 551	16 281	38 544
Autres	865 082	66 491	376 859
Total	942 437	473 673	1 038 891

Note 31 : Intérêts perçus

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Intérêts perçus sur placements à long terme	185 260	-	1 227
Intérêts perçus sur placements à court terme	1 722 709	2 546 475	4 155 072
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	262 435	83 499	184 447
Intérêts perçus sur prêts au personnel	2	133	-
Total	2 170 407	2 630 107	4 340 746

Note 32 : Intérêts payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(4 723 583)	(7 108 780)	(16 784 432)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(1 444 398)	(1 501 756)	(2 627 545)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(3 508 728)	(3 243 274)	(5 679 149)
Contributions payées au F.P.C	(4 925 261)	(810 985)	(7 286 977)
Intérêts payés sur certificats de leasing	(790 066)	(1 815 270)	(3 726 570)
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(143 414)	(24 129)	(122 690)
Total	(15 535 449)	(14 504 194)	(36 227 364)

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 33 : Impôts sur le résultat payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Impôt sur les sociétés payé	(738 902)	(2 697 276)	(6 653 327)
Acomptes provisionnels payés	(1 297 290)	(1 318 684)	-
Retenues à la source opérée par les tiers	(47 440)	56 624	71 029
Total	(2 083 632)	(3 959 336)	(6 582 298)

Note 34 : Dividendes reçus sur placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	279 000	361 000	361 000
Total	279 000	361 000	361 000

Note 35 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	-	-	64 783
Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	69 855	-	56 046
Total	69 855	-	120 829

Note 36 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Participation	-	(5 000 000)	(5 000 000)
Total	-	(5 000 000)	(5 000 000)

Note 37 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Remboursements sur fonds à capital risque	-	1 489 104	2 523 926
Remboursements sur emprunt national	-	-	20 000
Total	-	1 489 104	2 543 926

Note 38 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	(36 750)	(68 500)	(102 256)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(250 109)	(64 421)	(190 377)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(17 604)	(21 989)	(42 720)
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	23 000	90 849	-
Total	(281 462)	(64 061)	(335 353)

Note 39 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Valeur brute des immobilisations cédées	173 882	97 376	191 986
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(173 137)	(89 288)	(181 494)
Résultat de cession des immobilisations	143 156	84 348	131 718
Total	143 901	92 436	142 210

Note 40 : Dividendes versés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Détachement de dividendes	(6 500 000)	(2 437 500)	(2 437 500)
Dividendes non versés	28	11	11
Total	(6 499 972)	(2 437 489)	(2 437 489)

Note 41 : Encaissements provenant des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	-	-	40 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	-	98 182 500	117 488 281
Total	-	98 182 500	157 488 281

Note 42 : Remboursement des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Remboursements sur emprunts obligataires	(26 906 000)	(33 462 000)	(60 844 100)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(26 753 070)	(13 832 856)	(29 468 426)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(5 226 564)	-	-
Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	(17 800 000)	(21 623 483)
Flux net sur certificats de leasing	(10 000 000)	(6 000 000)	(20 000 000)
Total	(68 885 634)	(71 094 856)	(131 936 010)

Note 43 : Trésorerie

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Avoirs en banques	9 948 624	18 159 072	6 742 451
Découverts bancaires	(27 295)	(16 338)	(149 861)
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79	79
Avoirs en caisse	45 424	5 989	29 917
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321	321
Total	9 967 153	18 149 123	6 622 907

Note 44 : Transactions avec les parties liées

44.1- Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40,72% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 44,09%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 34,29%) (**)
FCP SALAMETTE CAP (*)	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 0,12%) (**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la BNA au 31 décembre 2020 : 0,081%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2020 : 74,75%) (***)
B.N.A CAPITALAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2020 : 99,26%) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(****) SICAV obligataire

Note 45 : Engagements hors bilan

45.1- Autres engagements donnés

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD, BAD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	49 353 685	41 056 459	50 949 629
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	13 679 668	12 144 910	14 362 006
Total	63 033 353	53 201 369	65 311 635

45.2- Garanties reçues d'établissements bancaires

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 46 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29 Aout 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

ARAB TUNISIAN LEASE
Avis des Commissaires aux Comptes sur
Les Etats Financiers Semestriels Arrêtés au 30 juin 2022

1- En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Lease couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 et faisant apparaître un total des capitaux propres de 109 665 Mille Dinars y compris un résultat bénéficiaire de 5 496 Mille Dinars.

Responsabilité de la direction pour les états financiers intermédiaires

2- L'élaboration des états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ARAB TUNISIAN LEASE ». Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

3- Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Avis sur les états financiers semestriels

4- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « ARAB TUNISIAN LEASE » au 30 juin 2022 conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Comme indiqué dans la note 15.1 aux états financiers, l'Arab Tunisian lease est soumise à un contrôle fiscal approfondi pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020 et ce selon une notification en date du 18/05/2022.

A la date du présent rapport, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question

Tunis, le 31 Août 2022

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA

